

# AVIS DE MISE A DISPOSITION

Le public est informé que par délibération du 7 mars 2023, le Conseil communautaire de Loire Forez agglomération a prescrit une modification simplifiée du plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) à 45 communes.

**Le dossier de la modification simplifiée du PLUi et un registre, où seront consignées les observations, remarques et suggestions du public, sont mis à la disposition du public durant un mois minimum, soit du 4 septembre 2023 au 6 octobre 2023 :**

☒ **En mairie des 45 communes concernées par le projet, aux jours et heures habituels d'ouverture :**

BARD	GUMIERES	SAINT-CYPRIEN
BOISSET-LES-MONTROND	LAVIEU	SAINT-GEORGES-EN-COUZAN
BOISSET-SAINT-PIREST	LERIGNEUX	SAINT-GEORGES-HAUTE-VILLE
BONSON	LEZIGNEUX	SAINT-JUST-EN-BAS
CHALAIN-D'UZORE	L'HOPITAL-LE-GRAND	SAINT-JUST-SAINT-RAMBERT
CHALAIN-LE-COMTAL	MAGNEUX-HAUTE-RIVE	SAINT-MARCELLIN-EN-FOREZ
CHALMAZEL JEANSAGNIERE	MARGERIE-CHANTAGRET	SAINT-PAUL-D'UZORE
CHAMBLES	MONTBRISON	SAINT-ROMAIN-LE-PUY
CHAMPDIEU	MORNAND-EN-FOREZ	SAINT-THOMAS-LA-GARDE
CHATELNEUF	PALOGNEUX	SAUVAIN
CHAZELLES-SUR-LAVIEU	PERIGNEUX	SAVIGNEUX
CRAINTILLEUX	PRALONG	SURY LE COMTAL
ECOTAY-L'OLME	PRECIEUX	UNIAS
ESSERTINES-EN-CHATELNEUF	ROCHE	VEAUCHETTE
GREZIEUX-LE-FROMENTAL	SAINT-BONNET-LE-COURREAU	VERRIERES-EN-FOREZ

☒ **Et au siège de Loire Forez agglomération, 17 boulevard de la Préfecture, 42605 MONTBRISON, aux jours et heures habituels d'ouverture :**

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00
- Du lundi au jeudi de 13h30 à 17h00
- Le vendredi de 13h30 à 16h30

Le dossier de mise à disposition sera également consultable :

- Sur un poste informatique dédié au siège de Loire Forez agglomération,
- sur le site internet de Loire Forez agglomération : [www.loireforez.fr/](http://www.loireforez.fr/)
- Sur le site internet dédié au PLUi : [www.pluiloireforez.fr](http://www.pluiloireforez.fr)

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir une copie du dossier auprès d'une des mairies concernées dès l'ouverture de la mise à disposition.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès du service planification urbaine de Loire Forez agglomération : [planification@loireforez.fr](mailto:planification@loireforez.fr).

Pour le Président,

Par délégation,

Le vice-président délégué à la planification,  
l'urbanisme et au plan local d'urbanisme  
intercommunal

Patrick LEDIEU 